

Le transfert de la bande 700 MHz

LUNDI 18 MARS 2019
14h00

PREFECTURE DU NORD
2 RUE JACQUEMARS GIELEE
59 800 LILLE

Sommaire de la présentation

1. Eléments de contexte
2. Calendrier de réaménagement de la bande 700 MHz et focus sur la phase 12
3. Les modes de réception de la TNT
4. Qu'est-ce que le transfert de la bande 700 MHz implique pour le téléspectateur ?
5. Accompagnement des téléspectateurs
6. Quelle communication ?
7. Le rôle des professionnels
8. Que faut-il faire pour la réception en habitat collectif ?
9. Que faire en cas de problème lors de chaque phase ?
10. Ma Couverture TNT : l'outil d'information du CSA pour les phases de réaménagements
11. La charte ANFR « professionnel partenaire »
12. Quelques mots sur la 4G...

Éléments de contexte: Nos missions respectives



- **Gérer, planifier et contrôler l'ensemble du spectre radioélectrique en France** et, dans ce cadre, mener les **négociations internationales** pour coordonner le nouveau plan de fréquences de TNT.
- Continuer d'**assurer la protection de la réception de la TNT (PRTV)**, conjointement avec le CSA.
- **Gérer le fonds de réaménagement du spectre (FRS)** qui est l'outil financier destiné à aider les exploitants de réseaux mis dans l'obligation de migrer vers de nouvelles fréquences en raison de décisions d'harmonisation internationales, les fréquences en question étant généralement exploitées depuis des décennies.
- Assurer **l'accompagnement du public**, mission confiée par le Gouvernement, sous 2 volets :
 - Le volet « **communication** » : élaboration des campagnes de communication et information des différentes cibles (élus, professionnels, syndics...) en lien avec le CSA ;
 - Le volet « **aides** » : gestion des aides de l'Etat.



- **Réguler le secteur de la communication audiovisuelle** et notamment les opérateurs de services télévisuels.
- **Assurer notamment l'attribution, la gestion et la planification technique des fréquences** pour la diffusion de la télévision.

Eléments de contexte

Les objectifs du transfert de la bande 700 MHz



Le transfert de la bande 700 est une décision gouvernementale, prévue par la loi

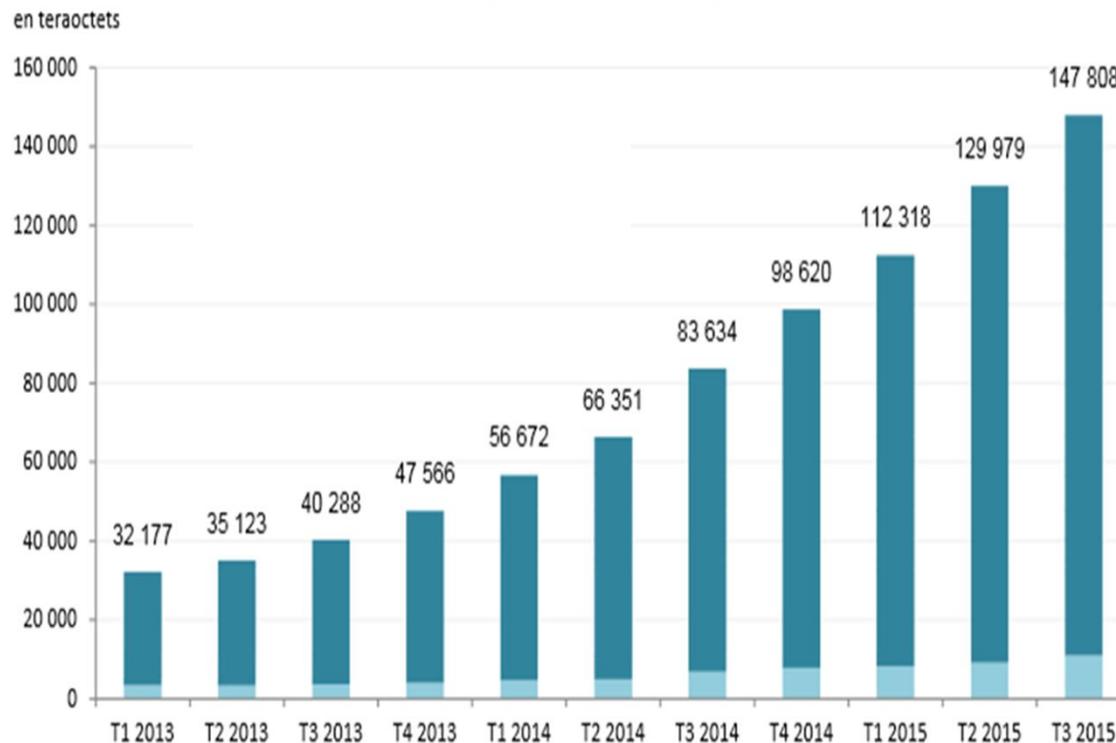
Trois objectifs principaux :

- Moderniser la diffusion de la TNT avec la généralisation de la HD qui a eu lieu le 5 avril 2016
- Valoriser le patrimoine immatériel de l'Etat (les fréquences) en optimisant son utilisation
- Répondre aux besoins croissants en fréquences des services de très haut débit mobile

Éléments de contexte : Les enjeux des réaménagements de fréquences de la TNT

➤ Dégager des fréquences pour faire face à l'augmentation du trafic mobile

Données consommées par les clients des opérateurs mobiles



Données ARCEP

En France, le taux de croissance du trafic de données mobiles augmente de **60 % par an**.

Le transfert des fréquences 700 MHz vers les services mobiles va soutenir le **développement de l'économie numérique et l'aménagement du territoire**.

La **bande 700 MHz** est utilisée progressivement sur l'ensemble du territoire pour le très haut débit mobile (4G et bientôt 5G).

Éléments de contexte

Qu'est ce que la « bande 700 MHz » ?

La TNT utilise actuellement la gamme de fréquences 470 – 790 MHz

470 MHz

790 MHz



En juillet 2019, l'ensemble de la bande 700 aura été transférée au secteur de la téléphonie mobile

470 MHz

694 MHz

**Bande 700 MHz
(96 MHz)**

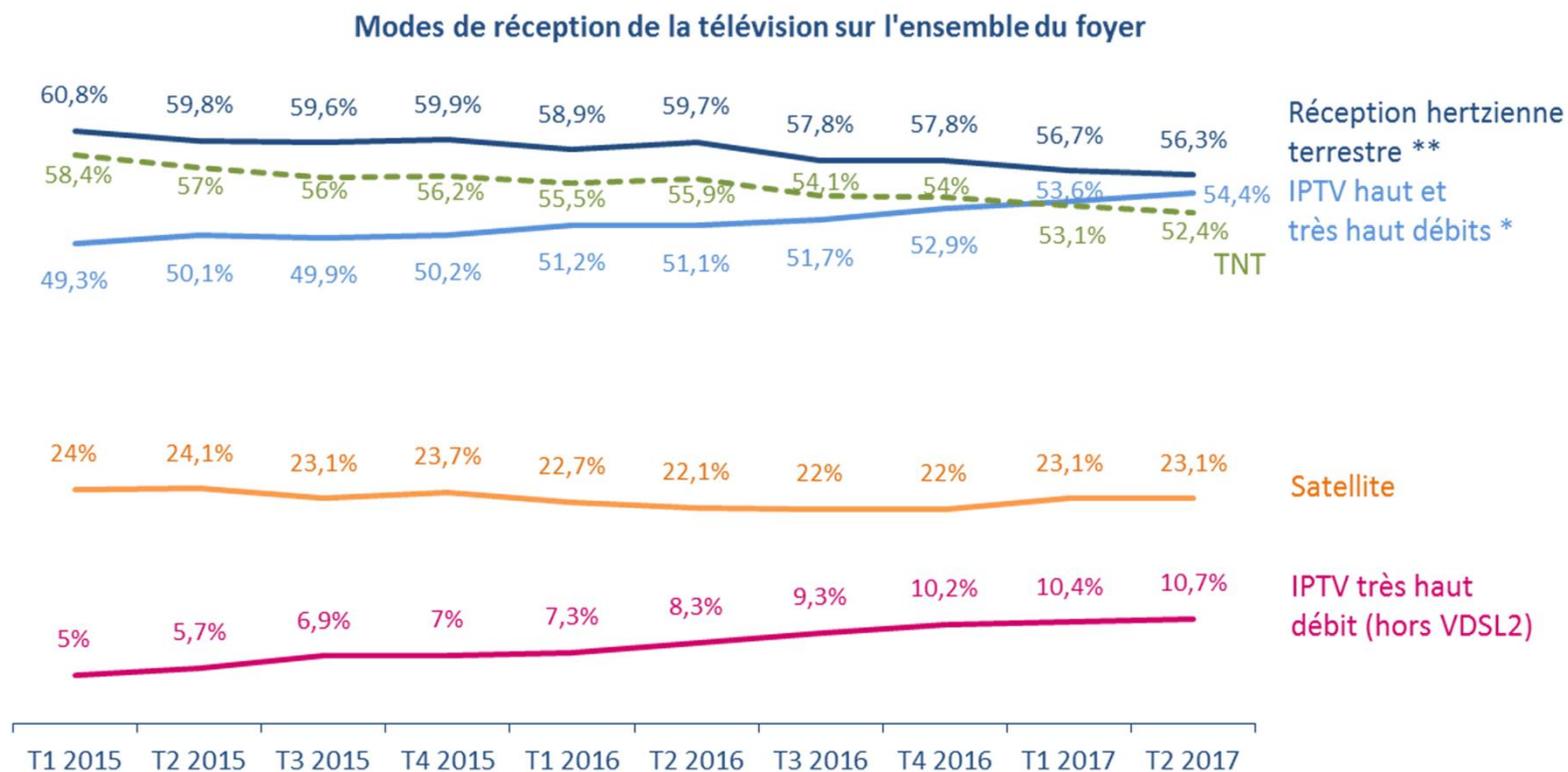
790 MHz



Éléments de contexte

- Le transfert de la bande 700 MHz au secteur des télécommunications est une décision gouvernementale (loi n° 2015-1267 du 14 octobre 2015) relative au **deuxième dividende numérique** et à la poursuite de la **modernisation de la Télévision Numérique Terrestre (TNT)**.
- Ce transfert nécessite des réaménagements des fréquences TNT sur l'ensemble du territoire. Ces réaménagements seront réalisés au cours de **13 phases** s'étalant **d'octobre 2017 à juin 2019**. L'Île-de-France a déjà procédé à cette transition le 5 avril 2016 qui a été complétée de la Provence, de la Corse, de l'Occitanie, de la façade atlantique, de la région Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté et d'une partie des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Centre-Val-De-Loire.
- Lors de chaque phase, des **interventions techniques** auront lieu **dans la nuit** sur les émetteurs couvrant les zones concernées, engendrant l'espace de quelques heures une **coupure de la diffusion TNT**.

Les modes de réception de la télévision en France



Base : ensemble des foyers équipés TV

* Internet Protocol Television (IPTV) reçue grâce aux réseaux xDSL, câble par abonnement et FttX.

** Télévision Numérique Terrestre + réception hertzienne par câble gratuit (service antenne).

Au 2^{ème} trimestre 2017, la TNT demeurait le premier mode de réception de la télévision en France métropolitaine.

Les modes de réception par région



TNT	
Pays de La Loire	62,7%
Nouvelle Aquitaine	60,7%
Normandie	60,4%
Bretagne	58,6%
Hauts-de-France	55,7%
Bourgogne Franche Comté	55,3%
Centre Val-de-Loire	55,0%
Occitanie	53,5%
Auvergne Rhône Alpes	52,4%
Provence Alpes Côte d'Azur	47,5%
Grand Est	45,3%
Ile-De-France	42,2%
Corse	NS



IPTV *	
Ile-De-France	73,7%
Provence Alpes Côte d'Azur	64,5%
Grand Est	60,4%
Hauts-de-France	58,9%
Pays de La Loire	55,2%
Normandie	55,1%
Auvergne Rhône Alpes	54,2%
Bretagne	53,2%
Occitanie	51,8%
Centre Val-de-Loire	44,8%
Bourgogne Franche Comté	44,6%
Nouvelle Aquitaine	43,1%
Corse	23,1%



Satellite	
Nouvelle Aquitaine	31,7%
Occitanie	28,6%
Bourgogne Franche Comté	28,5%
Grand Est	27,9%
Centre Val-de-Loire	25,1%
Auvergne Rhône Alpes	24,8%
Provence Alpes Côte d'Azur	23,9%
Hauts-de-France	21,6%
Normandie	21,6%
Pays de la Loire	20,3%
Bretagne	19,4%
Ile-De-France	12,4%
Corse	NS

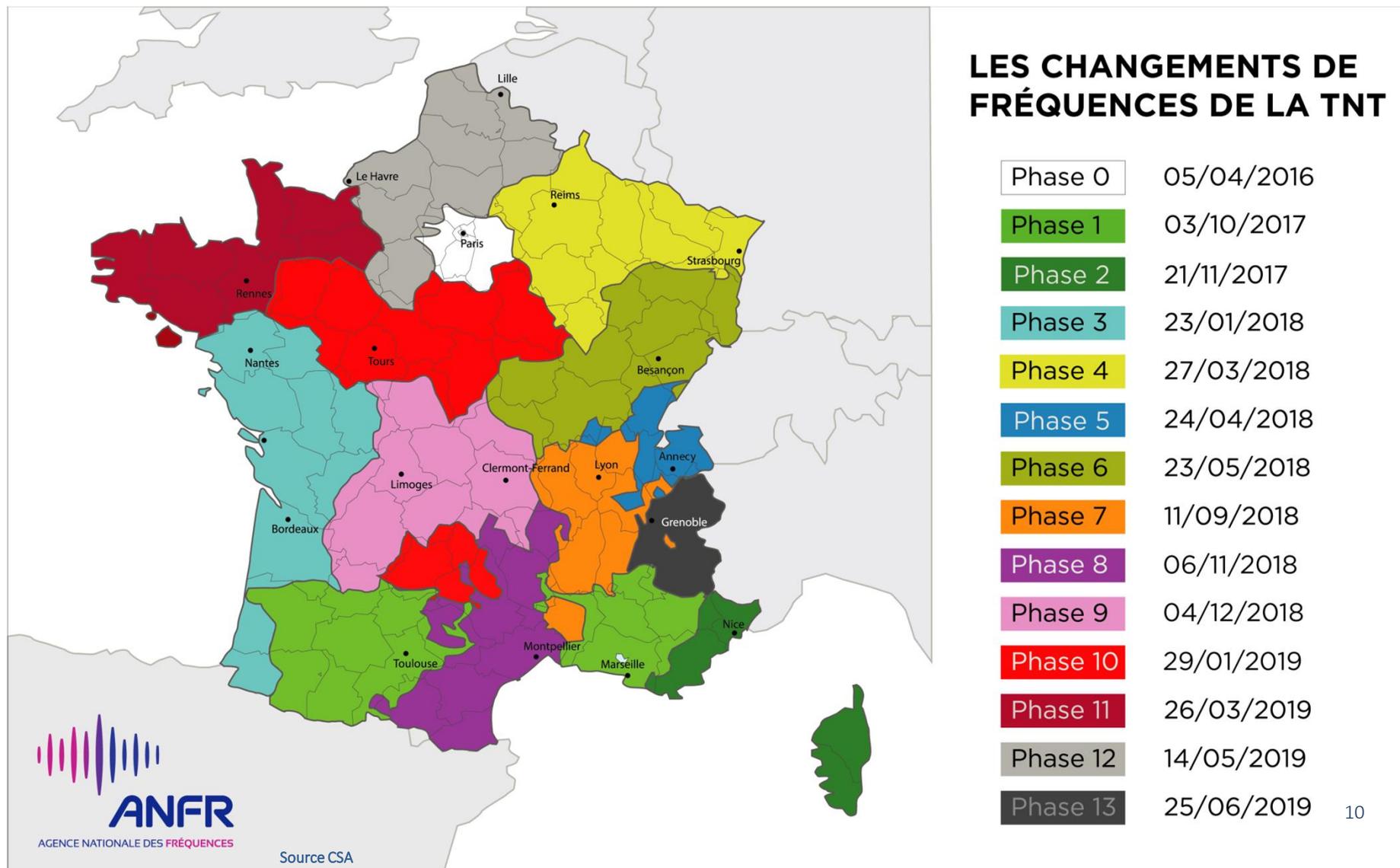
La ligne horizontale indique la moyenne nationale.

Base : ensemble des foyers équipés TV

Source: Observatoire de l'équipement audiovisuel CSA – T1-T2 2017

* *Internet Protocol Television* (IPTV) reçue grâce aux réseaux xDSL, câble (gratuit et par abonnement) et FttX. Le câble gratuit n'a ici pas pu être extrait de l'IPTV.

Calendrier de réaménagement de la bande 700 MHz (1)



Calendrier de réaménagement de la bande 700 MHz (2)

Année	Date	Phase	Plaques	Nombre total de sites faisant partie des plaques	Population couverte des plaques	Nombre de sites réaménagés	Nombre de fréquences modifiées	Population concernée par un réaménagement
2017	03/10/2017	1	MARSEILLE - AVIGNON - TOULOUSE	133	5 585 851	86	102	4 155 533
	21/11/2017	2	HYERES - TOULON - SAINT-RAPHAEL - NICE - MENTON - AJACCIO - BASTIA - CORTE - PORTO VECCHIO	88	2 192 654	86	103	2 192 654
2018	23/01/2018	3	BORDEAUX - BAYONNE - LESPARRE - NIORT - LA ROCHELLE - POITIERS - PARTHENAY - NANTES - ANGERS	75	5 556 334	74	196	5 556 334
	27/03/2018	4	STRASBOURG - WISSEMBOURG - SARREBOURG - METZ - NANCY - VERDUN - LONGWY - MEZIERES - BAR-LE-DUC - REIMS - TROYES	92	4 569 036	92	254	4 569 036
	24/04/2018	5	GEX - MONT SALEVE - CHAMPAGNOLE - CHAMONIX - CLUSES - CHAMBERY - MACON	106	1 587 345	102	243	1 586 003
	23/05/2018	6	MULHOUSE - VITTEL - EPINAL - BESANCON LOMONT - BESANCON MONTFAUCON - MORTEAU - CHAUMONT - DIJON - AUTUN - LE CREUSOT	138	3 147 746	137	426	3 147 746
	11/09/2018	7	LYON MONT PILAT - LYON FOURVIERE - SAINT-ETIENNE - PRIVAS - ALES	178	3 818 110	175	456	3 818 110
	06/11/2018	8	MONTPELLIER - CARCASSONNE - MILLAU - MENDE - LE PUY - SAINT-FLOUR - PERPIGNAN - TARASCON-SUR-ARIEGE	216	2 682 420	198	525	2 278 900
	04/12/2018	9	CLERMONT-FERRAND - BERGERAC - GUERET - LIMOGES - ARGENTON-SUR-CREUSE - USSEL	142	2 385 901	97	249	1 517 227
2019	29/01/2019	10	BOURGES - SENS - AUXERRE - ORLEANS - TOURS - LE MANS - LAVAL - AURILLAC	152	3 905 761	150	299	3 905 154
	26/03/2019	11	BREST - RENNES - VANNES - CAEN - CHERBOURG - ALENCON	97	4 183 363	97	189	4 183 363
	14/05/2019	12	LILLE - DUNKERQUE - ROUEN - AMIENS - HIRSON - MANTES - CHARTRES - ABBEVILLE - NEUFCHATEL-EN-BRAY - BOULOGNE - LE HAVRE	84	8 241 920	81	191	7 828 920
	25/06/2019	13	GRENOBLE - GAP - ALBERTVILLE - MONTMELIAN - SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE	105	827 542	104	239	827 542

Utilisation de la bande 700 et réaménagements

Source CSA

Les réaménagements sont le résultat de la replanification des fréquences hors bande 700 MHz de l'ensemble des multiplex dans les canaux 21 à 48 (soit 12 canaux de moins).

Le tableau ci-dessous illustre cet aspect par multiplex.

Situation après réaménagements								
	R1	R2	R3	R4	R6	R7	Rlocal	Total
Nombre d'émetteurs non réaménagés	1046	1088	588	988	1203	913	58	5 884
% fréquences hors bande 700 MHz conservées	81,6%	88,5%	83,1%	87,4%	83,8%	82,9%	95,1%	81,6%
Nombre de réaménagements	591	538	548	639	424	713	24	3 477
% réaménagements	36,1%	33,1%	48,2%	39,3%	26,1%	43,8%	29,3%	37,1%

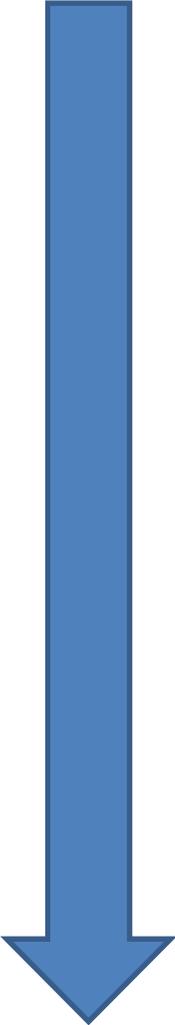
sur la base des émetteurs déjà hors bande 700 MHz du multiplex

sur la base de l'ensemble des émetteurs du multiplex

Le **plan de fréquences** établi à ce jour pour l'ensemble des **1626 zones** de diffusion TNT tient compte de l'avancée des négociations avec les pays frontaliers, et pourrait être amené à évoluer en fonction de nouvelles contraintes de coordination.

A ce stade, nous estimons que **3 477 réaménagements** seront nécessaires, soit **37,1% des fréquences**, et que **1 479 zones**, soit **89,6% des zones**, subiront au moins un réaménagement et nécessiteront une intervention d'un opérateur technique.

Les jours de réaménagements, que va-t-il se passer ?



Etape 1 (14/05/2019) : la diffusion de l'ensemble des chaînes de télévision sera arrêtée à 1h du matin sur l'ensemble des zones couvertes par les émetteurs réaménagés ;

Etape 2 (14/05/2019) : les opérations techniques auront lieu dans la nuit sur les émetteurs principaux dans un premier temps ;

Etape 3 (14/05/2019) : les émetteurs principaux seront rallumés en début de matinée (avant 8h) sur leurs nouvelles fréquences ;

Etape 4 (14/05/2019) : dans la journée, des interventions techniques seront réalisées sur les émetteurs du réseau secondaire ;

Etape 5 (14/05/2019 au 17/05/2019) : certains émetteurs secondaires pourront être réaménagés au cours des jours suivant le jour J.

Dès le début de la matinée, la grande majorité des téléspectateurs de la zone concernée pourra retrouver l'ensemble des chaînes de la TNT

Phase 12 – 14 mai 2019

Date de début des réaménagements : 14/05/2019

Principales zones concernées :

Plaques	Plan actuel							Rlocal	Plan " Bande 700 MHz"						
	R1	R2	R3	R4	R6	R7	R1		R2	R3	R4	R6	R7	Rlocal	
ABBEVILLE	57	25	28	55	39	22		35	25	22	45	39	28		
AMIENS	41	60	49	47	44	59		41	31	34	47	44	37		
BOULOGNE	34	23	54	26	37	60		34	23	30	26	37	32		
CHARTRES	47	21	49	40	44	55		47	21	43	40	44	31		
DUNKERQUE	42	52	27	45	21	25		28	31	27	45	21	25		
HIRSON	48	32	27	25	54	39		48	32	27	25	35	39		
LE HAVRE	43	44	57	32	46	47		43	44	41	32	46	47		
LILLE	24	23	27	26	21	30		24	23	27	26	21	29		
MANTES	46	36	43	40	23	37		46	36	43	40	23	37		
NEUFCHATEL-EN-BRAY	56	48	54	45	39	30		48	31	30	45	39	29		
ROUEN	26	34	33	40	23	37		26	36	34	33	23	37		

Volumétrie :

Plaques	Nombre de fréquences modifiées		Nombre de zones avec au moins un réaménagement	
	RP + RS	RP	RP + RS	RP
ABBEVILLE – AMIENS – BOULOGNE – CHARTRES – DUNKERQUE – HIRSON – LE HAVRE – LILLE – MANTES – NEUFCHATEL-EN-BRAY – ROUEN	191	23	81	10

Répartition par multiplex :

Nombre de réaménagements par multiplex						
R1	R2	R3	R4	R6	R7	Rlocal
14	43	56	31	3	44	0



Phase 12 – 14 mai 2019

Date de début des réaménagements : 14/05/2019

En complément, 9 émetteurs de collectivités (30-3) sont présents en phase 12, **et sont concernés par des réaménagements de canaux:**

2-Aisne		Plan de fréquence actuel						Plan de fréquence futur								
Code Station	Emetteur TNT	C1	C2	C3	C4	C6	C7	R1	R2	R3	R4	R6	R7	Polarisation	Date de réaménagement	Phase
2006	ST-QUENTIN 3	48	32	27	51	54	39	48	32	27	25	35	39	H	14/05/2019	12

60 - Oise		Plan de fréquence actuel						Plan de fréquence futur								
Code Station	Emetteur TNT	C1	C2	C3	C4	C6	C7	R1	R2	R3	R4	R6	R7	Polarisation	Date de réaménagement	Phase
60015	REMERANGLES	41	52	49	47	44	50	41	31	34	47	44	37	H	14/05/2019	12
62014	WAVRAN-SUR-L'AA	41	52	27	26	21		24	23	27	26	21		H	14/05/2019	12
62015	COYECQUES	42	52	27	45	37		28	31	27	45	21		H	14/05/2019	12

76 - Seine-Maritime		Plan de fréquence actuel						Plan de fréquence futur								
Code Station	Emetteur TNT	C1	C2	C3	C4	C6	C7	R1	R2	R3	R4	R6	R7	Polarisation	Date de réaménagement	Phase
76046	AUFFAY	56	48	54	45	39	30	48	31	30	45	39	29	H	14/05/2019	12
76050	ST-PIERRE-EN-VAL	56	48	54	45	39	30	48	31	30	45	39		H	14/05/2019	12
76069	DOUDEVILLE	25	52	49	31	28		41	47	24	32	44	38	H	14/05/2019	12
N76001	BRACHY	41	52	49	47	44	60	41	32	24	47	44	38	H	14/05/2019	12

80 - Somme		Plan de fréquence actuel						Plan de fréquence futur								
Code Station	Emetteur TNT	C1	C2	C3	C4	C6	C7	R1	R2	R3	R4	R6	R7	Polarisation	Date de réaménagement	Phase
80005	POIX	57	25	28	55	39	22	35	25	22	45	39	28	H	14/05/2019	12

Le CSA a mis à la disposition des professionnels des informations techniques détaillées

Le CSA communique aux professionnels et antennistes des éléments techniques détaillés au travers de courriels et de son site internet :

<https://www.csa.fr/plans-tnt>

Sur cette page Internet seront présentés pour chaque phase :

- les nouveaux plans de fréquences de l'ensemble des émetteurs;
- le calendrier prévisionnel des interventions sur site dès que nous en aurons connaissance ;
- le tableau des allumages effectifs jour à compter du 14 mai et actualisé plusieurs fois par jour en fonction des remontées terrain (notification d'allumage et contrôle de diffusion).

Points d'attention : nouvelles configurations réseaux

De nouvelles configurations co-canal et SFN vont être mises en place en phase 12. Des résultats de simulations sont en cours de réalisation. Ils permettront de déterminer les zones d'attention particulière pouvant potentiellement être soumises à brouillage (due aux situations co-canal ou à des problèmes de synchronisation de plaque SFN).

- SFN AMIENS-NEUFCHATEL-EN-BRAY-DUNKERQUE R2 – CANAL 31
- COCANAL ABBEVILLE R1 / HIRSON R6 – CANAL 35
- COCANAL ABBEVILLE R2 / HIRSON R7 – CANAL 25
- COCANAL ABBEVILLE R7 / DUNKERQUE R1 – CANAL 28
- COCANAL ROUEN-AMIENS R3 / BOULOGNE R1 – CANAL 34
- COCANAL BOULOGNE R7 / HIRSON-MEZIERES R2 – CANAL 32
- COCANAL BOULOGNE R7 / LE HAVRE R4 – CANAL 32
- COCANAL LILLE R7 / REIMS R1 – CANAL 29

Moyens de mesure TNT déployés par le CSA.

Plusieurs Attachés techniques audiovisuels (ATA) du Conseil seront présents sur le terrain dès le jour J de l'opération afin de s'assurer du bon redémarrage/fonctionnement des émetteurs TNT de la phase concernée. Ils vérifieront notamment les paramètres radiofréquences, de signalisation et de numérotation des services audiovisuels.

Ils sont dotés d'équipements de mesure radiofréquence ainsi que de véhicules comportant des mâts à 5, et 10 mètres afin de réaliser des mesures en accord avec les recommandations de l'Union internationale des télécommunications et du consortium DVB.



Moyens de mesure TNT déployés par le CSA.

Les ATA sont équipés de moyens de mesure de dernière génération :

- ETL de Rohde et Schwarz,
- mesureur de champ,
- analyseur de délais SFN,
- système d'enregistrement de flux.



Dès qu'un dysfonctionnement est constaté par un ATA, sur un émetteur TNT de la phase, le CSA en informe, en temps réel, l'opérateur de multiplex et le diffuseur pour qu'un correctif technique soit appliqué dans les meilleurs délais.

Les antennistes sont invités à transmettre tout dysfonctionnement qui perdure au-delà de 15 jours à l'adresse mail zs.prcs@csa.fr

Moyens de mesure TNT déployés par le CSA.

Les paramètres techniques du signal DVB-T qui sont mesurés par les ATAs du Conseil lors de cette opération sont les suivants :

Paramètres techniques mesurés

canalisation

MER

VBER

Cell_Id

Numéro de version de la NIT

Polarisation

Mode de pilotage

Static Delay

Défaut I/Q

Décalage en hertz

LCN

Service_Id

Qu'est-ce que le transfert de la bande 700 MHz implique pour le téléspectateur ? (1)

- A la différence du passage au tout numérique, les opérations de transfert de la bande 700 MHz n'impliquent **pas d'achat de matériel**.
- La **seule opération nécessaire** pour le téléspectateur sera de lancer une **recherche et mémorisation des chaînes**, lors de la matinée suivant les interventions sur les émetteurs couvrant sa région, lesquelles auront eu lieu dans la nuit.
- Les **désagréments** pour le téléspectateur sont **limités dans le temps** : quelques heures pendant la nuit et au pire, quelques jours dans de rares cas.
- Le transfert de la bande 700 MHz ne constitue pas une menace pour l'avenir de la TNT. Il n'y a **aucune raison de basculer sur un autre mode de réception** à cette occasion.
- Des **dispositifs d'accompagnement et d'aides** sont prévus dans les très rares cas où des brouillages pourraient survenir.

Que faut-il faire pour la réception en habitat collectif ?

- **Les bailleurs, syndics et gestionnaires d'immeubles recevant la télévision par une antenne « râteau » collective doivent contacter un antenniste en amont afin de vérifier les installations de réception**

Il est en effet souvent nécessaire d'adapter ces installations pour continuer à recevoir les chaînes existantes, quand elles changent de fréquence ou de puissance de diffusion

- **Tous les foyers qui habitent en immeuble avec une réception collective par antenne râteau doivent solliciter en amont leurs syndics afin de vérifier que ces travaux ont été effectués**

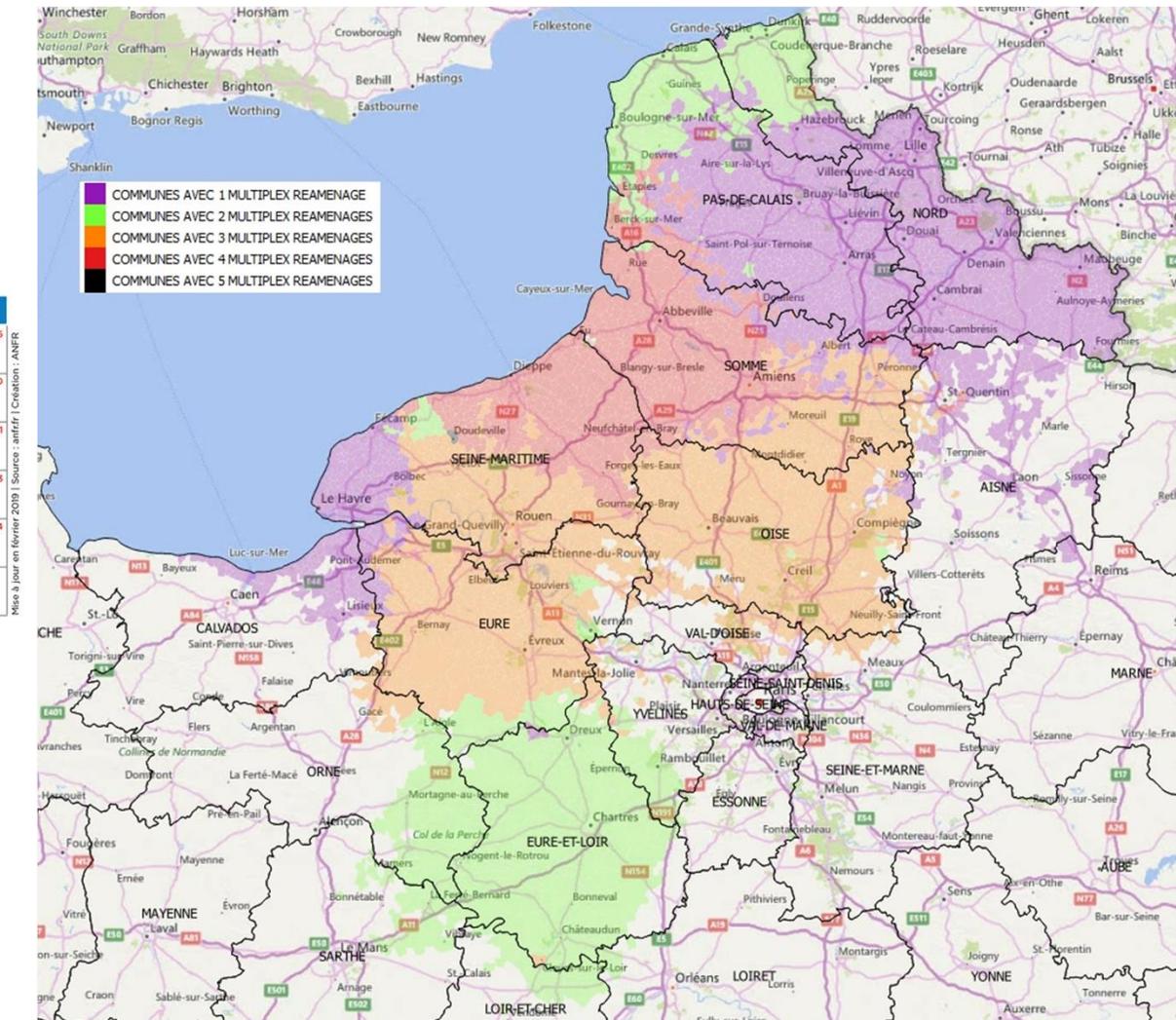


SI CETTE OPÉRATION N'EST PAS EFFECTUÉE, CERTAINES CHÂÎNES RISQUENT DE NE PAS OU DE NE PLUS ÊTRE REÇUES DANS LES LOGEMENTS COLLECTIFS

NB : Les foyers recevant la télévision par un mode alternatif de réception (satellite, ADSL, câble, fibre optique) ne sont pas concernés par ces changements

Volume des chaînes changeant de fréquence par département:

RI	R2	R3	R4	R6	R7
2	BFM TV	CANAL+	6ter	LCP PUBLICS DEBATS	Chérie 25
3	C8	CANAL+ CINEMA	arte	TFX	TF1
4	C STAR	CANAL+ SPORT	5	M6	L'EQUIPE
SD	O	gulli	LCI	6	TMC
Télévision locale / France 3 (2 ^{ème} décrochage)	C NEWS	SARLES HERBERT	W9	TEF1	RMC STORY
SD	franceinfo	PLANETE +			RMC DÉCOUVERTE



Mise à jour en février 2019 | Source: anfr.fr | Création: ANFR

Qu'est-ce que le transfert de la bande 700 MHz implique pour le téléspectateur ? (2)

En résumé et très concrètement, les téléspectateurs devront :

**Dans la
matinée
suivant les
interventions**

Effectuer une recherche et mémorisation des chaînes

**Le reste de
la semaine**

Effectuer, si nécessaire, une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes pour retrouver l'intégralité des chaînes de la TNT en cas d'échec lors de la première tentative.



Des aides financières pour les particuliers

- Ces aides sont mises en place par l'Etat et **gérées par l'ANFR**

Deux montants d'aides, accordés sans conditions de ressources pour les particuliers :

120 euros TTC maximum

rembourse les frais occasionnés pour
l'adaptation de l'antenne « râteau »

*(réorientation, pose d'amplificateur,
changement d'antenne, pose de filtre
TNT,...)*

250 euros TTC maximum,

finance les dépenses liées au changement de
mode de réception
(passage au satellite, à l'ADSL ou fibre, au câble).

- **Ces aides sont attribuées :**

- uniquement pour les **résidences principales dépendant exclusivement de la TNT**
- pour les personnes en **règle vis-à-vis de la contribution à l'audiovisuel public**
- si la **demande et les travaux** sont effectués entre le **14/05/19 et le 14/11/19** (6 mois)
- Si la **facture** de l'antenniste et **l'attestation** de l'antenniste sont valables

- Comment le particulier doit-il faire sa demande ?

- En remplissant et imprimant un formulaire d'aide disponible sur www.recevoirlaTNT.fr
- En appelant le centre d'appel au **0970 818 818** (appel non surtaxé)

Une aide financière pour les gestionnaires d'immeuble

➤ Le montant de l'aide

500 euros TTC maximum

Rembourse les frais occasionnés pour l'adaptation de l'installation collective
(changement ou adaptation des filtres ou de l'antenne râteau collective,
réglage de station, pose de filtres TNT...)

- Cette aide est attribuée :
 - pour toutes les résidences collectives (néanmoins, les hôtels sont exclus de l'aide)
 - si **la demande et les travaux** sont effectués entre **14/01/19 et le 14/11/19 (10 mois)**
 - Dans le cas de collectifs avec plusieurs adresses, il est **obligatoire que le gestionnaire du collectif fasse une demande par adresse**
 - La facture et l'attestation de l'antenniste doivent être également faites par adresse de travaux. **Lorsque le matériel présent doit être changé la facture ou autre document justificatif doit indiquer les références de l'ancien et du nouveau matériel.**
 - Les travaux réalisés doivent être **les moins onéreux possibles** (ne pas changer le matériel si les réglages du matériel existant peuvent être effectués).
 - C'est au gestionnaire du collectif de faire les demandes d'aides et non aux antennistes

- Comment le gestionnaire doit-il faire sa demande ?
 - Si le gestionnaire possède un numéro SIRET, il doit obligatoirement faire sa demande sur notre site internet
 - Si le gestionnaire ne possède pas de numéro SIRET, il doit obligatoirement faire sa demande via notre centre d'appel au 0970 818 818

Une aide financière pour les professionnels, propriétaires d'équipements PMSE

Le déploiement progressif du très haut débit mobile en France dans la bande des 700 MHz rend inutilisables certains équipements sans fil « PMSE* » (microphones sans fil, dispositifs de retour de scène, liaisons d'ordre, etc...) des industries audiovisuelles et culturelles fonctionnant dans cette gamme de fréquences.

- **Une aide financière proposée pour les professionnels, sous conditions, permet le remboursement d'une partie des frais engagés pour la reconfiguration ou le remplacement des équipements.**



Bienvenue sur le portail de l'aide PMSE

Vous êtes un professionnel du spectacle vivant, un prestataire de services audiovisuels, un producteur de spectacles culturels ou d'événements culturels?

Demandez une aide financière pour le remplacement de vos équipements audio HF obsolètes.

Le déploiement progressif du très haut débit mobile en France dans la bande des 700 MHz rend inutilisables certains équipements sans fil « PMSE* » (microphones sans fil, dispositifs de retour de scène, liaisons d'ordre, etc...) des industries audiovisuelles et culturelles fonctionnant dans cette gamme de fréquences.

** Program Making and Special Events*

D'ores et déjà, dans certaines zones dont l'Ile-de-France, ce type d'équipement n'est plus autorisé à utiliser cette bande.

Afin d'éviter tout dysfonctionnement de vos appareils lors de l'organisation d'événements, remplacez-les sans attendre et bénéficiez d'une aide financière.

Une aide financière d'Etat, sous conditions, permet le remboursement d'une partie des frais engagés pour

SIMULEZ VOTRE MONTANT D'AIDE

Faites une simulation pour estimer le montant de l'aide dont vous pouvez bénéficier.

[Estimer le montant de l'aide](#)



0 806 802 017 Service gratuit + prix appel

Du lundi au Vendredi (hors jours fériés), de 14h00 à 18h00

➤ **Un site internet pour s'informer et déposer une demande d'aide:**
<https://aidepmse.anfr.fr/#/>

➤ **Un numéro dédié à l'opération pour accompagner les demandeurs dans leurs démarches (information, création d'une demande en ligne, suivi de dossier etc...)**

Campagne d'information grand public en régions



Campagne d'intérêt général, réalisée en lien avec le service d'information du Gouvernement

Lancement environ 3 semaines avant les réaménagements

Campagne ciblée par zone, diffusée :

- à la télévision (France 3, télés locales)
- à la radio (France Bleu, radios régionales et locales)
- encarts presse (presse quotidienne régionale)
- campagne digitale (tutoriels, bannières Web, réseaux sociaux, vidéos...)
- bandeaux défilants
- dépliants diffusés dans les boîtes aux lettres pour les zones sensibles



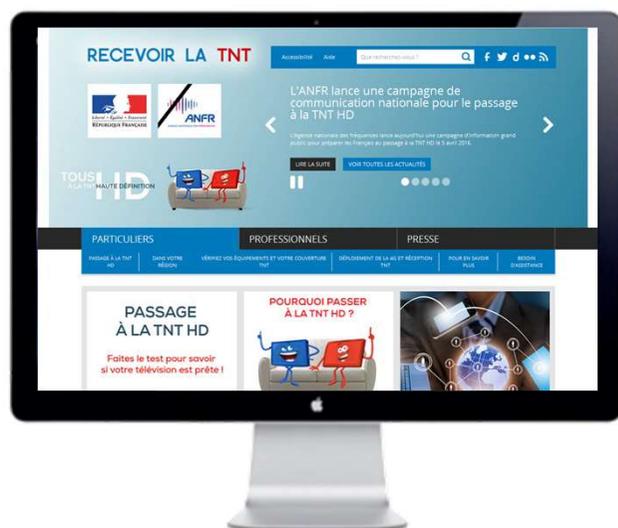
La campagne grand public durera 2-3 jours après les réaménagements pour bien informer les téléspectateurs des démarches à suivre pour continuer à recevoir la télévision

2 plateformes d'information dédiées au grand public

2 plateformes connues du grand public, déjà utilisées pour le passage à la TNT HD

Le site Internet

www.recevoirlaTNT.fr



- Pages dédiées pour les professionnels, les syndicats et gestionnaires d'immeubles
- Forum pour échanger entre experts
- **Signaler des difficultés de réception**

Le centre d'appel

0970 818 818

Du lundi au vendredi // 8h – 19h
Appel non surtaxé

La campagne de communication renverra vers ces outils, notamment pour connaître facilement la date de son réaménagement, par la simple saisie de son adresse

Ma Couverture TNT : l'outil d'information du CSA pour les phases de réaménagements

<https://www.csa.fr/matnt/couverture>

Ma Couverture TNT est une application pratique, sur le site web du CSA, destinée à fournir des informations aux téléspectateurs recevant les programmes de la TNT par le biais d'une antenne râteau, ainsi qu'aux professionnels.

Le téléspectateur comme le professionnel peuvent, **en renseignant un code postal, localiser les émetteurs les plus proches ainsi que les canaux de diffusion correspondant aux différents multiplex.**

Ma couverture TNT

SAISISSEZ VOTRE ADRESSE pour connaître :

- Les chaînes de la TNT que vous pouvez recevoir
- Une estimation de la couverture en TNT de votre habitation

Votre adresse

ex: 43 avenue de la Libération, Limoges ou 87000.

Envoyer



A l'instar des opérations déjà effectuées, cet outil sera utilisé pour permettre aux téléspectateurs aussi bien qu'aux professionnels de la réception d'obtenir des informations utiles en amont et pendant les phases de transfert.

Sensibilisation des acteurs : élus, professionnels, syndicats et gestionnaires d'immeubles

P
O
U
R
P
H
A
S
A
Q
U
E

ORGANISATION
DE REUNIONS

Réunions
d'information avec
les élus, services
déconcentrés...

Réunions
d'information avec
les professionnels
antennistes et
syndics

BROCHURES

Des brochures d'informations **pour les élus, professionnels, syndicats, hôtels, maisons de retraite...** plusieurs mois avant les réaménagements



RELAIS AUPRES DE
LA POPULATION

- Envoi d'un **kit** de documents « **prêts à l'emploi** » pour relayer l'information sur les **supports des mairies et collectivités**
- Sensibiliser les services et associations impliqués auprès des personnes vulnérables de chaque commune

Le rôle des professionnels

Le rôle des antennistes

- ✓ **Inform**er les clients « **gestionnaires** » concernés **de la nécessité de faire vérifier les installations** pour qu'elles soient aptes à la distribution des nouvelles fréquences : réaménagements quand il y a lieu, nouveaux multiplex.
- ✓ **Insister sur la nécessité d'anticiper** afin d'éviter toute perte des chaînes qui se produiront dans les installations non adaptées et pour éviter l'encombrement des actions techniques au moment de la mise en œuvre de chaque phase.
- ✓ **Inform**er les clients « **télespectateurs** » qu'ils devront faire une **recherche et mémorisation des chaînes** pour recevoir tous leurs programmes.

Le rôle des gestionnaires d'habitats collectifs

- ✓ **Anticiper la vérification et l'adaptation des installations collectives** pour qu'elles distribuent les nouveaux canaux lors de chaque phase.
- ✓ **Inform**er les résidents que les adaptations ont été réalisées et qu'ils peuvent accéder à toutes les chaînes après avoir effectué une **recherche et mémorisation des chaînes**.

La charte ANFR « professionnel partenaire »

L'ANFR a mis en place une Charte avec les professionnels pour un partenariat favorisant une démarche de qualité des professionnels signataires vers les téléspectateurs

- Cible : professionnels de la réception TV
- Engagements des professionnels
 - Réaliser des opérations de qualité, qui permettent une intervention optimale pour le téléspectateur ;
 - Facturer l'intervention selon les prix moyens du marché
- Engagements de l'ANFR
 - Mettre à disposition le logo « professionnel partenaire »
 - Communiquer sur les professionnels partenaires (centre d'appel, site internet, brochures...)

LA CHARTE
PROFESSIONNEL PARTENAIRE



Pour devenir professionnel partenaire :
téléchargez la charte sur le site recevoirlatnt.fr , pages dédiées « professionnels »
et retrouvez nous sur notre compte twitter  [ANFR PRTV](https://twitter.com/ANFR_PRTV)

Quelques mots sur le déploiement des réseaux 4G...

Le déploiement de ces réseaux en bandes 700 MHz et 800 MHz peut provoquer ponctuellement des perturbations à la réception des programmes de télévision par voie hertzienne terrestre chez les téléspectateurs.

Quels sont les rôles et missions des différents acteurs?

Ils sont définis par des textes juridiques :

- ❖ L'ANFR est en charge:
 - du recueil des réclamations des téléspectateurs par le biais de son centre d'appel
 - de l'instruction de ces réclamations
 - de la définition de la cause des brouillages

- ❖ Les **opérateurs de téléphonie mobile** sont tenus de remédier ou faire remédier à leurs frais aux perturbations qu'ils causent
 - cette prise en charge est gratuite pour les téléspectateurs

Quelles sont les modalités?

- ❖ Une campagne de communication locale est assurée avant chaque mise en service de stations.

- ❖ Les opérateurs font appel à des professionnels de la réception qu'ils ont référencés.
 - une adresse électronique pour demander à être référencé: lte-referencement-antenniste@lists.anfr.fr

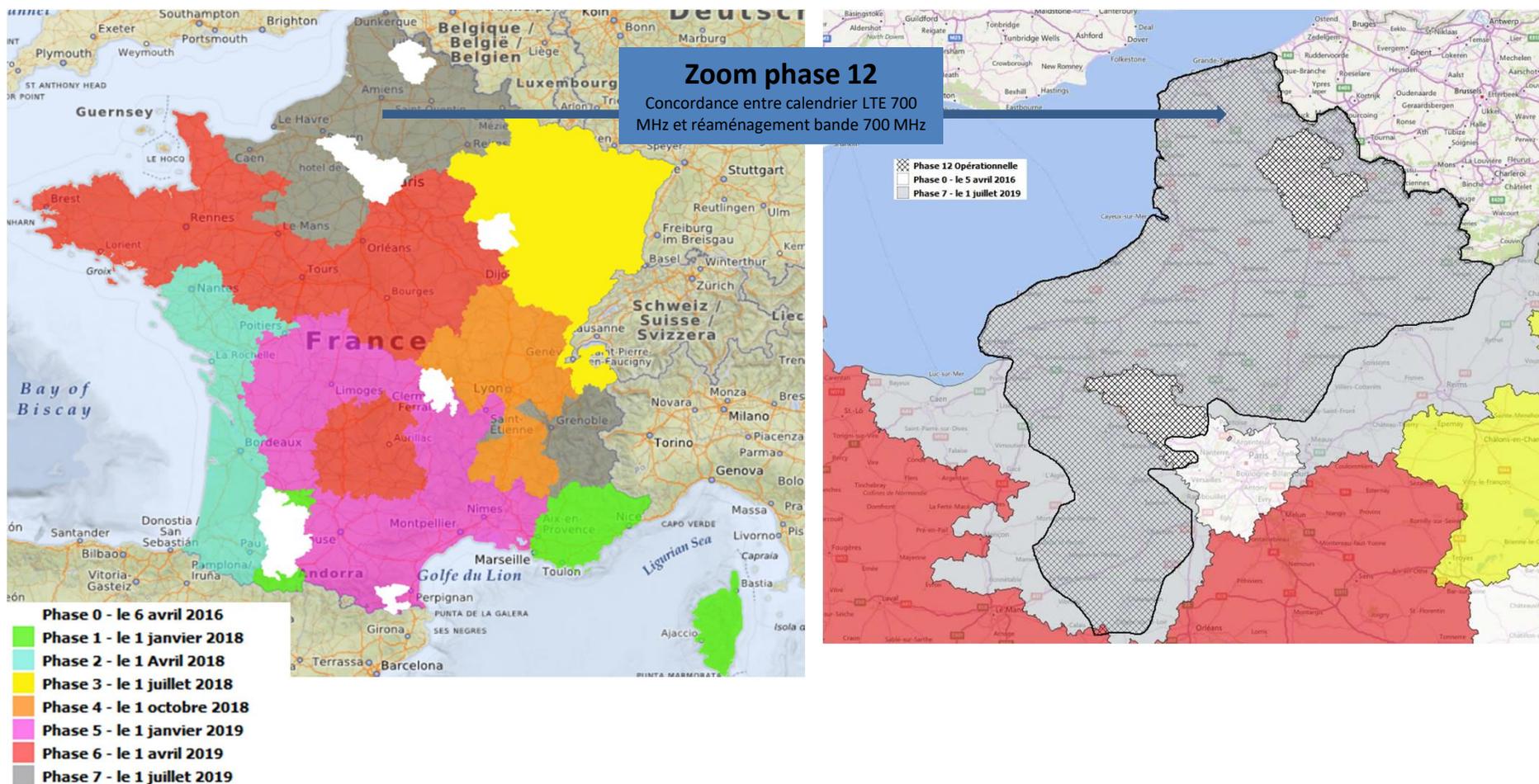
Quels sont les modes de remédiations?

- ❖ Dans l'immense majorité des cas, la pose d'un filtre respectant les spécifications définies par l'ANFR, le CSA et l'Arcep résout les difficultés

Pour plus d'information :

Rendez vous le site www.recevoirlaTNT.fr , pages dédiées « professionnels »

Calendrier de transfert au LTE 700 MHz



Pour plus d'information :

Rendez vous le site www.anfr.fr rubrique « Gestion des fréquences et sites », « Bande 700 MHz »

Merci pour votre attention